



é

**MAIRIE de MIJOUX**

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

<b>TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 03 février 2010</b>
---

La réunion s'est ouverte à 20 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Excusé : Madame Claude CLEMENT, Monsieur Jacques TIMMERMANS donne pouvoir à Mr Patrice MELOT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

### **I Orientations budgétaires budget primitif 2010**

Monsieur Le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2010. L'état de ce budget permet de constater que l'équilibre est possible, en prenant en compte le risque de subir une baisse des dotations de l'Etat.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les services de l'Etat n'ont pas été en mesure de fournir à la date de ce jour, les recettes que la Commune peut attendre en 2010. De même, le compte de gestion de 2009 permettant d'établir le compte administratif n'a pas été fourni par le service du trésor.

En l'absence de ces données, le conseil approuve les orientations budgétaires présentées, mais remet le vote du budget primitif au mois de mars prochain.

Mr Dominique JULLIARD demande que soit étudié un budget pour le financement d'un avant projet sommaire pour l'aménagement d'un espace ludique aux Mélèzes ainsi que la réalisation d'une piste piéton raquette poussette jusqu'au golf. Cette demande sera étudiée en même temps que le budget.

## **II Questions et délibérations diverses**

Une subvention exceptionnelle de 350 € est accordée à la Société Tir et sports de Mijoux.

Monsieur Le maire informe les membres du conseil de la démission de Mme Claude CLEMENT de son mandat de conseiller municipal pour des raisons personnelles.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n°1 de la maîtrise d'œuvre du projet de réfection de la voirie du cœur village fixant les honoraires définitifs du maître d'œuvre et la mise en œuvre des différentes tranches prévues : accepté.

Monsieur GROS présente au conseil le devis de l'entreprise MD2.COM qui propose l'établissement de 3 affiches techniques plastifiées représentant les plans de la Commune sur fond cadastral et faisant apparaître respectivement les réseaux secs, les réseaux humides, et les zones environnementales spécifiques de la Commune (réserve, natura 2000, ZNIEFF...) : accepté.

Le conseil se prononce favorablement sur le principe d'être maître d'ouvrage du projet d'électrification de 2 chalets d'alpage privés, sous conditions d'obtenir plus de précisions de la part du SIEA (syndicat intercommunal pour l'électricité dans l'Ain) quant au déroulement d'une telle opération.

Renouvellement de la convention ATESAT de la DDE : accepté.

Convention 2010 avec le SIEA pour la finalisation des travaux d'enfouissement engagée à l'automne dernier : accepté.

Le conseil autorise le Maire à signer les propositions de contrat de l'assureur GROUPAMA, ces dernières tiennent compte des diverses modifications du patrimoine communal.

Une délibération est prise pour autoriser le Maire à demander à Monsieur le Préfet le classement de la commune en « Commune Touristique ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

